

Volet 1 Le débat dans les programmes d'EMC

Ce premier volet s'intéresse à la place du débat dans les programmes d'EMC, publiés le 25 juillet 2015 au Bulletin Officiel. Nous verrons que la place qu'il y occupe est centrale, et renforcée par rapport aux anciens programmes d'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) et d'Education Civique (EC), qui lui donnaient pourtant déjà une place importante. Une rapide analyse des programmes nous permettra ensuite de montrer la pluralité des formes de débat envisagées par le programme, et les recommandations de mise en œuvre dont il fait l'objet.

1. Une place centrale

Si on se rapporte aux textes (*BO spécial*, 25 juillet 2015), l'EMC a pour objectif de « transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective» (*Préambule, BO spécial*, 25 juillet 2015). Parmi les méthodes préconisées, le débat y occupe une place de choix, que ce soit pour le programme du primaire et du collège, où il est mentionné 21 fois, ou en lycée, où il est mentionné 23 fois.

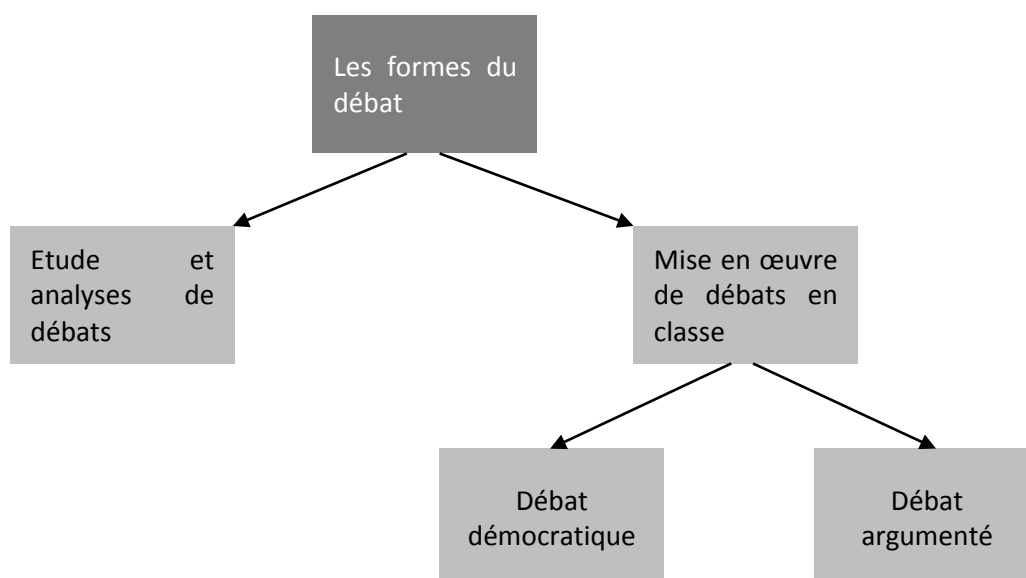
2. Une place renforcée par rapport aux programmes d'EC (2008) et ECJS (2011)

Le débat a toujours occupé une place très importante dans les programmes d'Education Civique, notamment au lycée, dans lesquels il est mentionné 12 fois dans les programmes d'ECJS de 2011 (*BO n°21*, 26 mai 2011). Dans les programmes d'EMC, la place qui lui est accordée est renforcée, puisque l'occurrence est deux fois plus importante. C'est encore plus net en collège si on le compare aux anciens programmes d'Education Civique (*BO spécial n°6*, 28 août 2008): en classe de 6^{ème} il n'était mentionné que deux fois, pour la partie laissée « au choix » : « cette partie libre peut être l'occasion de mener un débat dont le thème aura été choisi avec les élèves (recherche d'informations, rédaction d'un argumentaire, organisation du débat). ». En 5^{ème} il n'était plus question que « d'échanges d'idées ». En classe de 4^{ème}, il était mentionné une fois pour l'Education Civique, pour recommander l'étude de textes « résultant d'un débat public ». A noter cependant, la réalisation d'un débat « à enjeu spatial fort » était recommandée pour l'étude de la mondialisation et de ses contestations en géographie. En classe de 3^{ème} enfin, le terme de « débat » apparaissait à quatre reprises, pour désigner soit l'étude des principaux « débats » de la vie politique soit la mise en œuvre de débats argumentés.

3. Pluralité des formes de débat

Que ce soit dans les anciens programmes d'EC, ECJS ou aujourd'hui d'EMC, la terminologie du « débat » connaît plusieurs acceptions : il peut d'une part désigner, nous l'avons vu, l'étude de débats politiques. Il peut d'autre part désigner la réalisation, par les élèves, de débats. Là encore, on trouve deux possibilités : d'une part le débat argumenté, d'autre part le débat démocratique.

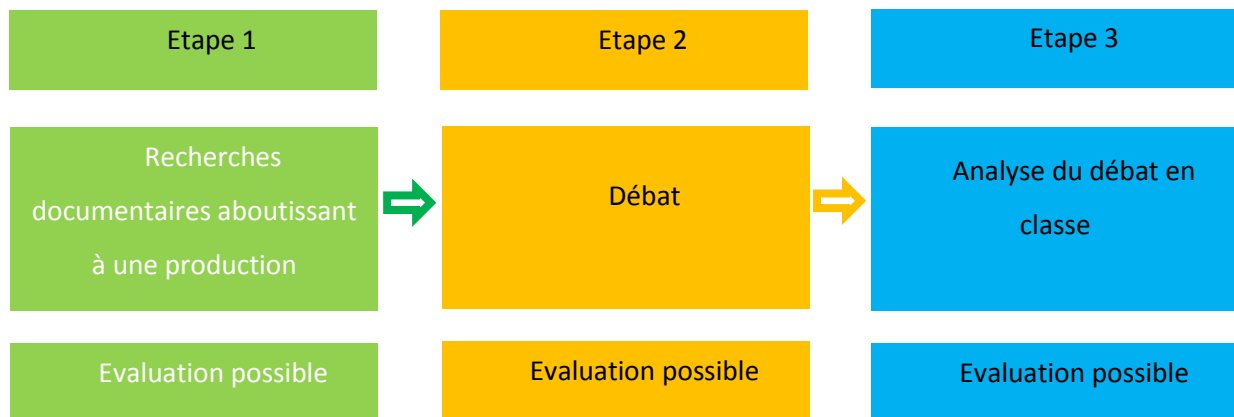
Figure 1 Le débat, pluralité des formes



Si le débat « démocratique » ne fait pas l'objet d'explicitation, les textes insistent particulièrement sur l'intérêt des débats « argumentés », qui permettent d'évaluer quatre compétences : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

La manière dont doit être mis en œuvre le débat est également explicitée : le débat doit être préparé, par « le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. » Ce travail préparatoire peut prendre différentes formes : « dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. ». Le débat doit être suivi « d'une réflexion rétrospective en classe ». Enfin, il peut être évalué : « ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation ».

Figure 2 La mise en œuvre du débat dans les programmes d'EMC : trois étapes



A suivre : volet 2, la mise en œuvre de débats en EMC, un exemple en classe de terminale